



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 38/91

Concerne : Présentation d'un avant-projet pour la transformation et la réhabilitation du bâtiment de "La Place" situé sur les parcelles Nos 211 et 212, et demande du solde de crédit d'étude de Fr. 410'000.-- pour ce même objet.

Municipal responsable : Monsieur Heinrich SCHWEGLER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du 14 mars 1991, le Conseil communal a voté un crédit d'étude de Fr. 60'000.-- pour élaborer un avant-projet en vue de la transformation et la réhabilitation du bâtiment de "La Place".

Le bureau d'architecte de M. Pierre GRAND, à Lausanne, a élaboré un tel avant-projet. Une partie des plans sont joints à ce préavis. L'ensemble des plans (au 1:100) plus la maquette (à la même échelle) pourront être consultés par l'ensemble des membres du Conseil communal une demi-heure avant la séance du 26 septembre 1991.

Le programme de la réhabilitation de ce bâtiment est conforme aux propositions présentées dans le préavis No 30/91, tout en tenant compte des remarques formulées par la Commission chargée de rapporter sur cet objet, et des membres du Conseil communal lors de la demande du premier crédit d'étude.

Concernant les besoins futurs de la Commune en salles de spectacles, de gymnastique et autres, la Municipalité étudie ce problème avec la Commission des bâtiments et vous soumettra ses intentions au plus tard au moment de la demande de crédit de construction pour le bâtiment de "La Place".

Sur la base du coût total de l'ouvrage proposé, qui est estimé à Fr. 5'000'000.--, sans le mobilier, le coût de l'étude comprend les honoraires d'architecte, d'ingénieur civil et de géotechnicien, ainsi que des bureaux techniques spécialisés (chauffage, ventilation, sanitaire, électricité), et s'établit comme suit :

a) Avant-projet	Fr.	60'000.--	(déjà exécuté)
b) Phase projet d'enquête	Fr.	240'000.--	
c) Phase mise en soumission	Fr.	170'000.--	

Compte tenu du crédit d'étude déjà accordé selon le préavis municipal No 30/91, la Municipalité sollicite le solde du crédit d'étude soit Fr. 410'000.--.

Le temps nécessaire pour cette étude est de 9 à 12 mois. La réalisation des travaux proprement dite est évaluée à environ 18 mois.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 38/91 concernant la présentation d'un avant-projet pour la transformation et la réhabilitation du bâtiment de "La Place" situé sur les parcelles Nos 211 et 212 et demande du solde de crédit d'étude de Fr. 410'000.-- pour ce même objet,

lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1 / d'approuver l'avant-projet pour la transformation et la réhabilitation du bâtiment de "La Place" situé sur les parcelles Nos 211 et 212,

2 / d'autoriser la Municipalité à mandater le bureau d'architecte de M. Pierre GRAND pour l'élaboration des phases b) et c) de l'étude pour cet objet,

3 / de lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 410'000.--,

4 / de financer cette opération selon l'autorisation de la Commission des finances, conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h), du règlement du Conseil communal,

5 / de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de Fr. 13'700.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 8 juillet 1991, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

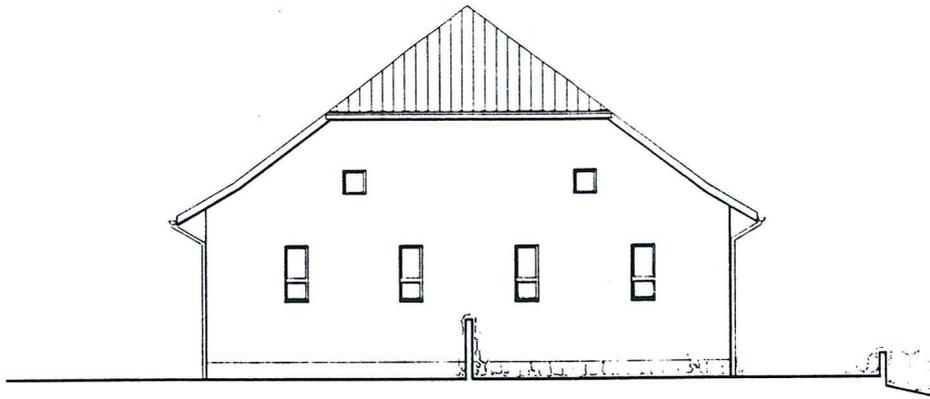
J.-P. Frutiger



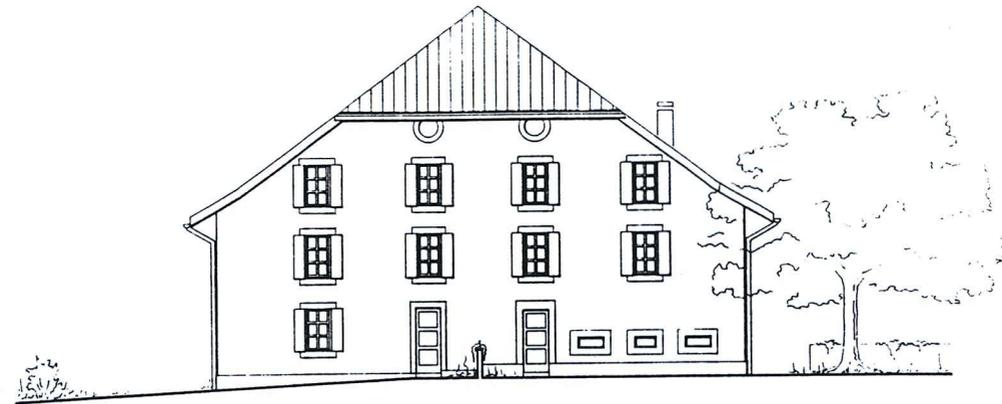
Le secrétaire

A. Badel

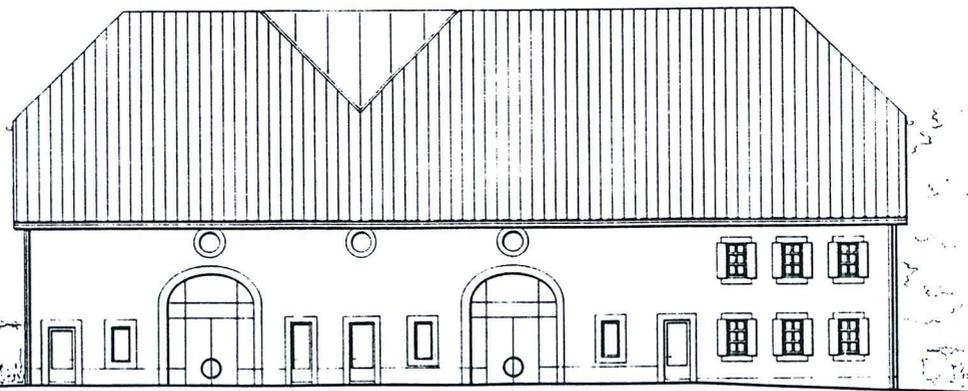
Annexes : plans divers



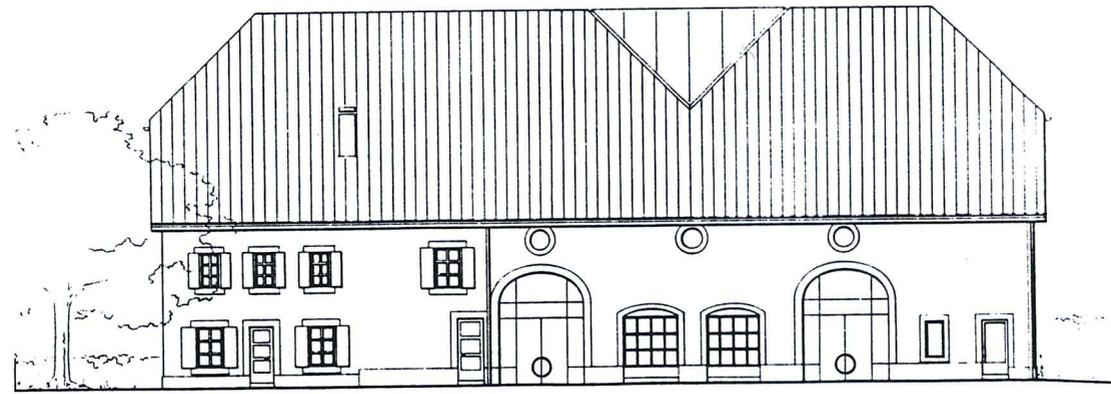
façade sud-ouest



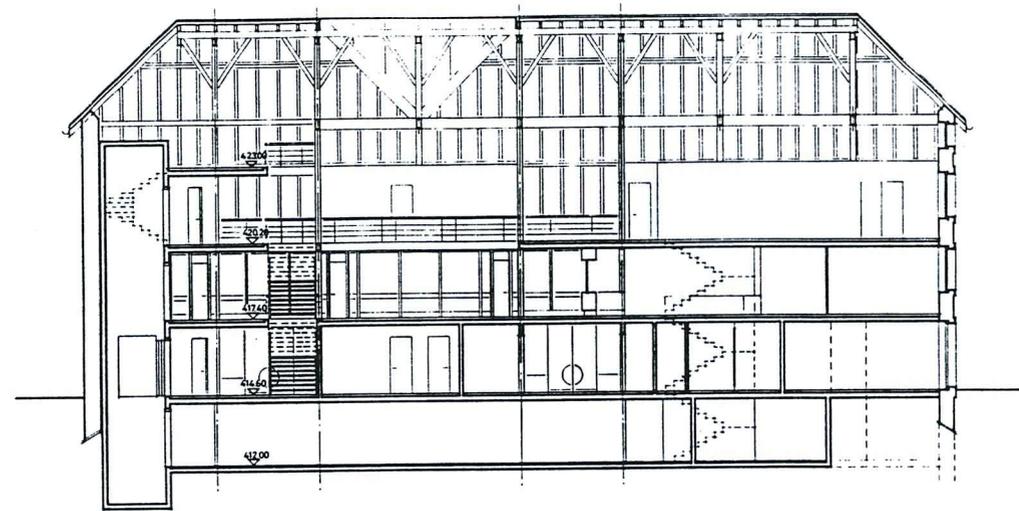
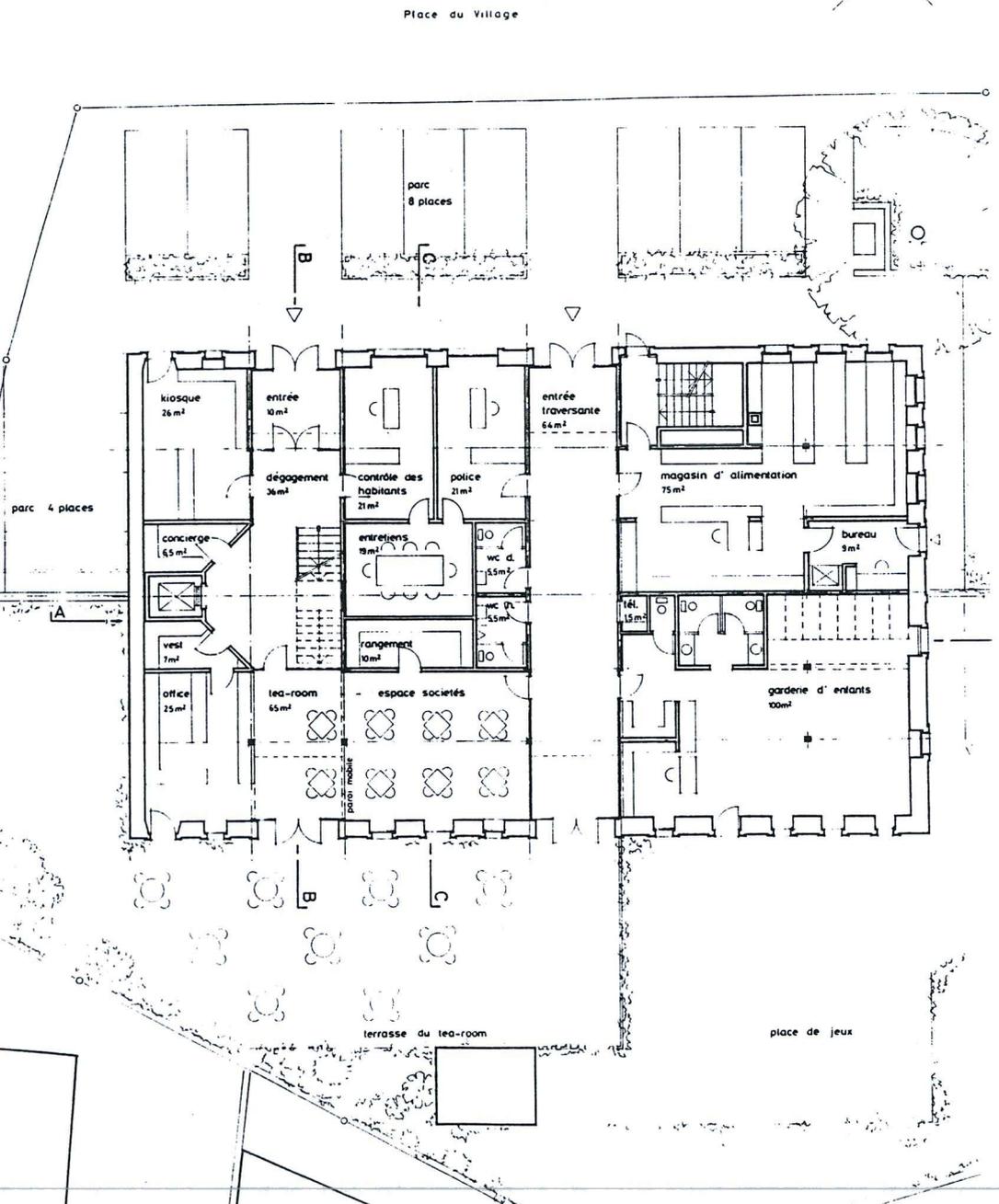
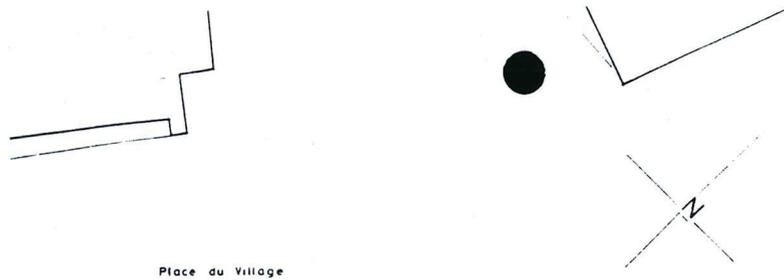
façade nord-est



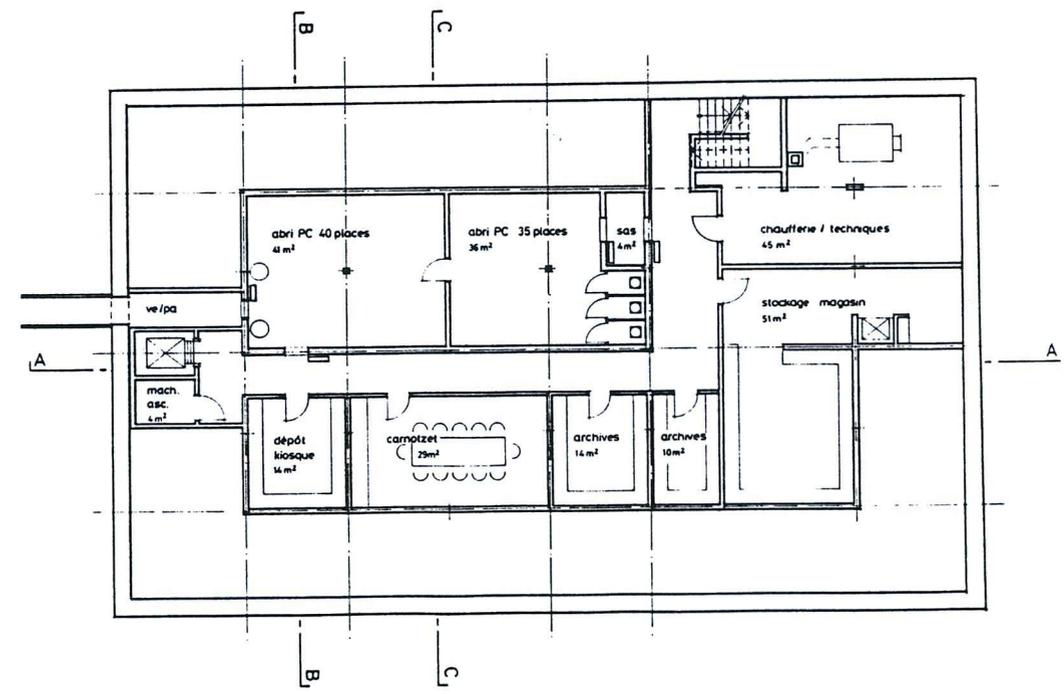
façade sud-est



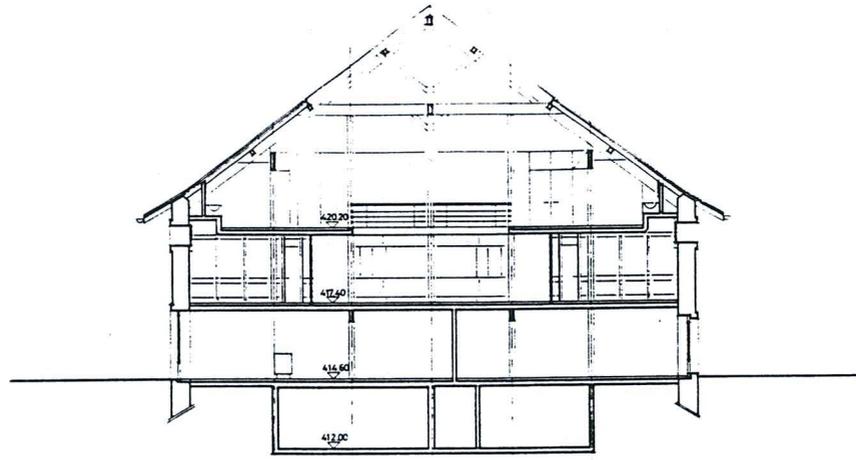
façade nord-ouest



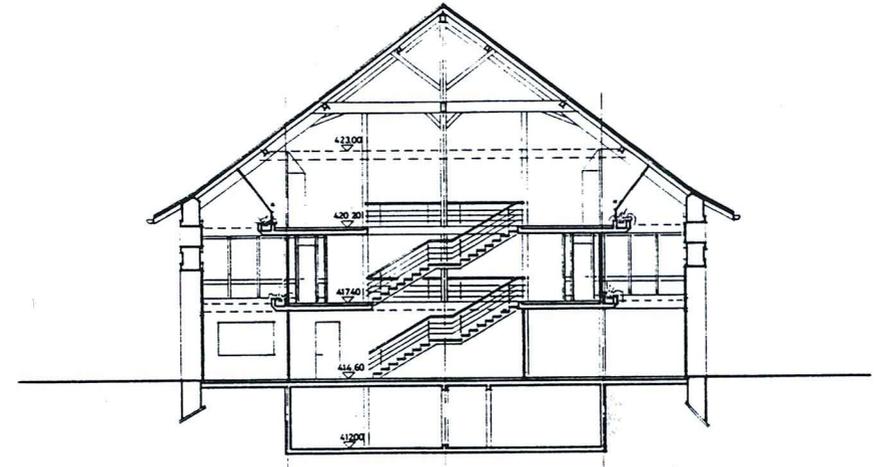
coupe A-A



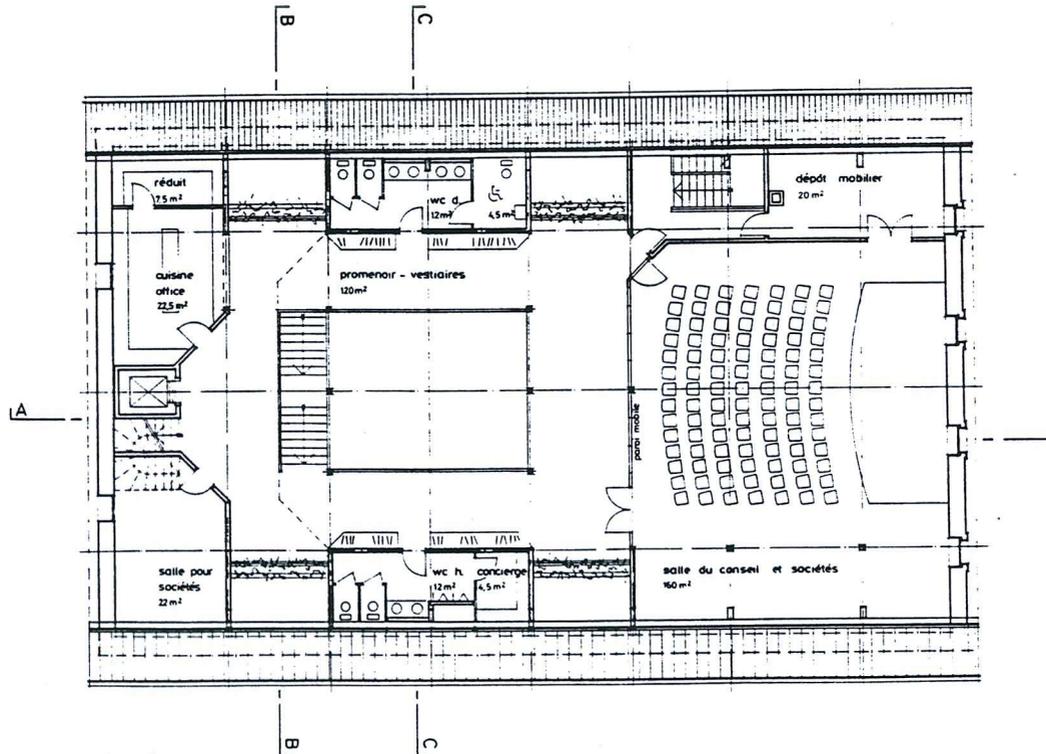
sous-sol



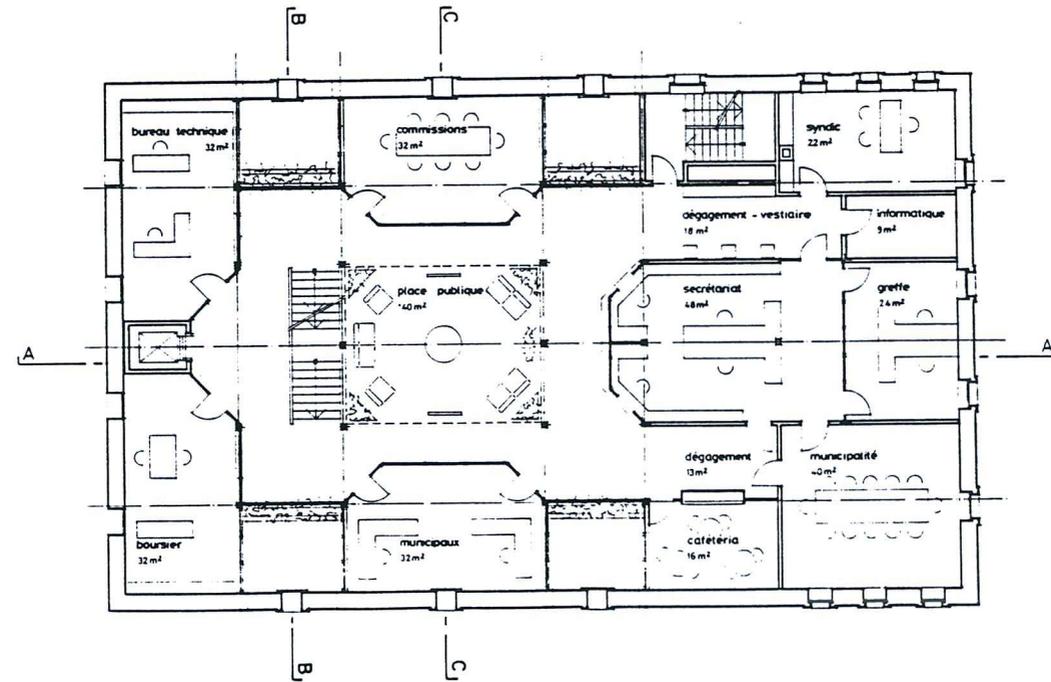
coupe C-C



coupe B-B



2^{ème} étage



1^{er} étage